

Procès-verbal
Séance du Conseil d'établissement
École Hélène-Boullé

Date : 19 janvier 2022
Début de la séance 18h30
Séance tenue en virtuel via la plateforme Teams

Membres présents :

Matthieu Duhaime, parent, président
Karine Lane, parent, vice-présidente
Christine Mbala, parent
Hélène Morissette, parent
Julie Talbot, parent
Marie-Claude Therrien, enseignant substitut
Elaine Caouette, enseignante
Caroline Gagnon, enseignante substitut
Isabelle Benoît, personnel de soutien SDG
Audrèanne Garand, personnel professionnel
Stéphanie Bilodeau, représentante de la communauté

Direction :

Jacinthe Nolin, directrice

Aussi présents :

Geneviève Marquis, représentante de l'OPP

Membres absents :

Maude Bessette-Langlois, enseignante
Elaine St-Onge, parent substitut
Pascale Tremblay, enseignante

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout de deux points au point 9 concernant les suivis au procès-verbal du dernier CÉ : création d'une vidéo et plan de relance pour la réussite scolaire. Ajout d'un point d'information: plan de contingence, qui devient le point 12. L'ordre du jour est adopté tel que présenté avec les modifications.

2. Nomination d'un secrétaire

Mme Talbot agit à ce titre.

3. Vérification du quorum (art.61, LIP)

Le quorum est atteint.

4. Mot du président

M. le président souhaite la bienvenue à toutes.

5. Mot de la direction

Mme Nolin remercie les parents de l'OPP pour la distribution de mini-brioche en décembre aux élèves et au personnel. Mme Nolin souhaite la bienvenue à Mme Audréanne Garand, orthophoniste, qui représente les professionnels de l'école en remplacement de Mme Béatrice Murabeau qui a quitté. Une tournée des classes a été faite avec Mme Annie Ranger, la nouvelle secrétaire de l'école. Mme Nguyen se désiste comme membre substitut du CÉ. Mme Nolin tient à remercier le personnel de l'école et du service de garde pour le travail effectué en début d'année 2022 avec l'enseignement à distance et le service de garde exceptionnel dû au contexte pandémique.

6. Parole au public (art. 68, LIP)

Aucun membre du public n'est présent au moment du point 4.

7. Approbation du procès-verbal du CÉ du 6 octobre 2021 (art. 69, LP)

Le PV est adopté tel que déposé.

8. Approbation du procès-verbal du CÉ du 24 novembre 2021 (art. 69, LP)

La date du PV a une coquille, il est écrit 25 novembre et cela devrait être le 24. Le PV est adopté tel que déposé.

9. Suivi au procès-verbal du dernier C.É. (24 novembre 2021)

9.1. Campagne de financement pour l'album des finissants de 6^e année

Mme Nolin mentionne que le bestiaire (cahier à colorier créé par les élèves de 6^e années) produit avec l'aide de Mme Pascale Tremblay a été un grand succès.

9.2. Activités parascolaires du SDG pour la session d'hiver 2022

Mme Benoît nous informe que, pour l'instant, tout est sur pause suite aux annonces ministérielles, mais tout est prêt à être remis en place dès que les conditions le permettent.

9.3. Planification de la consultation obligatoire des élèves (Art. 89.2 et 110.4)

Mme Nolin nous indique qu'en lien avec le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et le projet éducatif, il y a toujours la possibilité de consulter des élèves. Lors du dernier CÉ, il a été question de refaire le même sondage que ce qui a été fait l'an dernier, au printemps. La continuité avec les sondages des années passées devrait être privilégiée pour pouvoir faire un suivi. Mme Therrien mentionne qu'il serait bien de rappeler les comportements attendus et la résolution de conflits aux élèves avant de faire la consultation pour qu'ils puissent bien comprendre les questions. Mme Lane est d'accord avec Mme Therrien, et rappelle que Mme Bessette-Langlois avait fait le même point à la dernière assemblée. M. Duhaime mentionne que l'on pourra y revenir au prochain CÉ.

9.4. Vidéo des locaux

M. Duhaime mentionne qu'il prévoit revenir à la charge concernant le refus essuyé du Ministère de l'Éducation pour la construction d'un gymnase. Mme Lane a rappelé son offre de réaliser une vidéo pour faire de la sensibilisation quant aux manques d'infrastructures de l'école (toilettes vétustes et gymnase). M. Duhaime mentionne que l'on devra se renseigner sur les modalités de captation vidéo à l'école. Mme Bilodeau demande plus de détails sur ce que cette vidéo inclura. M. Duhaime mentionne que cela reste à définir, mais que quiconque souhaite participer à cette initiative peut le faire. Mme Bilodeau mentionne son intérêt.

9.5 Plan de relance pour la réussite éducative

Le plan de relance avait été déposé lors du dernier CÉ et proposé par un membre parent d'y faire suite si certains avaient des questions. Aucune question est posée.

10. Sorties éducatives – pour approbation

Il n'y a pas eu de demande de sorties dans le contexte sanitaire depuis notre dernier CÉ de décembre. Mme Nolin mentionne que des personnes peuvent être reçues à l'école et que c'est considéré comme des « sorties éducatives » (comme les Neurones Atomiques qui visiteront l'école en février dans les classes de 3^e et 5^e années).

11. Retour sur l'école à la maison, le retour en classe et les mesures sanitaires (pour consultation)

Mme Nolin mentionne que dès le 3 janvier, une rencontre d'équipe a eu lieu pour planifier l'enseignement à distance qui devait commencer dès le mercredi suivant, incluant l'arrimage des horaires (seuils minimaux de cours en ligne, travail autonome, disponibilités des enseignants). Elle n'a eu que des commentaires positifs. Toutes les écoles du Québec ont dû se doter d'un plan de contingence pour permettre de garder les enfants à l'école en cas de manque de personnel et on souhaite que tout aille pour le mieux dans les prochaines semaines. Mme Nolin demande aux parents comment l'école à distance a été vécue.

Mme Lane mentionne qu'il était évident que les professeurs avaient une certaine expérience avec l'enseignement à distance. Le format hybride synchrone/asynchrone a été apprécié. Les élèves semblaient habitués aux règles des rencontres Teams. Les élèves étaient plus autonomes que dans le passé. Mme Lane remercie la direction pour l'organisation et le travail effectué. Mmes Morissette et Marquis ajoutent leurs félicitations. Mme Marquis souligne que la communication avec les parents a été très bonne. Mme Bilodeau a mentionné avoir entendu de bons commentaires de la part de parents de maternelle.

Les enseignantes sont appelées à donner leurs perspectives. Mme Therrien, comme enseignante, est heureuse d'entendre les commentaires positifs. Elle a remarqué que les enfants étaient plus autonomes et présents. Elle a parlé de la difficulté de planifier l'horaire pour se réserver du temps pour faire le suivi des élèves, ce qui est plus problématique pour les enfants qui ne sont pas autonomes et qui peut creuser des écarts entre les élèves. Mme Garand prend la parole pour parler des services complémentaires, et mentionne que l'adaptation est le mot d'ordre. Cela leur a permis d'avoir des conversations téléphoniques avec les parents, ce qui est un point positif de la période d'école à distance puisque généralement ils n'ont pas le temps de le faire. M. Duhaime a aussi mentionné que l'école à distance était beaucoup mieux que l'an

dernier pour les enfants, mais il reste des défis au préscolaire; Teams étant un environnement difficile pour les enfants de cet âge. Mme Bilodeau mentionne que pour le préscolaire, la séparation en plus petits groupes et en séances courtes et bien structurées fonctionnent mieux. Mme Nolin ajoute qu'elle lève son chapeau au personnel du service de garde qui devait composer avec l'organisation des différentes activités tout en respectant les horaires variés des élèves. Elle mentionne aussi que les seuils minimaux doivent être respectés même lorsque des sous-groupes sont formés (les seuils minimaux sont calculés par enfant).

Concernant le retour à l'école, Mme Nolin mentionne qu'il n'y a pas de changements ou de contraintes majeures dans l'organisation des groupes. On tente de diminuer les ratios (augmentation d'un groupe de dineurs). Mme Nolin sent que les élèves sont calmes, attentifs, sereins mais énergiques. Les parents seront informés bientôt du nouveau calendrier scolaire, la fin d'étape sera prolongée de 2 semaines, du 19 au 31 janvier. M. Duhaime souhaite souligner les initiatives des éducateurs du service de garde d'appeler les enfants avant le retour, initiative a aussi été appréciée par Mmes Morissette et Talbot.

M. Duhaime nous fait part de sa confusion face aux directives d'isolement et de traitement d'élèves qui se présentent avec des symptômes, qui sont un peu nébuleuses. Mme Nolin mentionne qu'un élève qui arrive symptomatique devra passer au secrétariat pour prendre la température, remplir un questionnaire d'auto-évaluation et, si disponible, faire un test rapide. Elle mentionne que chaque cas est particulier dépendant du statut vaccinal pour les adultes, des symptômes qui sont présents, des contacts de cas positifs, etc. Des informations seront transmises aux parents cette semaine pour clarifier les règles. De nouvelles informations sont disponibles chaque semaine, ce qui rend le suivi des règles difficile, mais une infolettre a été transmise aux parents vendredi dernier par le CSSDM. Mme Morissette demande des informations quant au retour en classe, s'il y a des vérifications qui seront faites par rapport aux enfants qui ont dû être isolés. Mme Nolin indique que cela change vite mais qu'aux dernières nouvelles, cela dépend s'ils ont voyagé à l'extérieur du pays ou s'ils ont accès à des tests rapides. On se fie aux parents à ce sujet. Mme Morissette demande des nouvelles quant à la distribution des tests rapides. Mme Nolin répond qu'ils seront reçus cette semaine ou la prochaine (mais ils ne sont pas encore reçus).

12. Plan de contingence

M. Duhaime demande s'il y a beaucoup d'absentéisme du côté du personnel. Mme Nolin affirme que la situation est sous contrôle pour le moment. Le plan de contingence permet de planifier la marche à suivre en cas de pénurie de personnel, une procédure existe pour le remplacement d'urgence qui permet de requérir à d'autres corps d'emplois pour enseigner, et d'autres moyens allant jusqu'au recours à l'aide des parents afin d'éviter de fermer les classes.

13. Installation de lecteurs de CO₂

Mme Therrien mentionne qu'elle ne sait pas trop comment utiliser les lecteurs de CO₂ et qu'elle s'assure de laisser les fenêtres ouvertes en quinconce en tout temps. Elle se demande si l'installation des lecteurs a été faite de façon conforme. Elle se demande quoi faire si la concentration augmentent de façon importante. Mme Caouette mentionne que le syndicat a donné des suggestions d'action à entreprendre en cas d'augmentation de la concentration. Mme Nolin mentionne qu'elle n'a eu l'information que vendredi dernier du fait que l'installation a été faite dans certains locaux. L'information sera transmise à toute l'équipe ce vendredi. De

façon générale, c'est une bonne pratique d'ouvrir les fenêtres à quelques reprises dans la journée pour des périodes de 10 à 15 minutes et de garder la porte ouverte autant que possible. Elle a accès aux lectures de CO₂ pour chaque local, et des interventions peuvent être réalisées par le Service des Ressources Matérielles en cas de dépassement de certains seuils ne pouvant être corrigés par une meilleure ventilation. Elle mentionne aussi l'initiative de faire porter aux élèves de la maternelle des masques lorsqu'ils se retrouvent à plus d'un groupe-classe. Ce n'est pas obligé, mais fortement recommandé.

Mme Therrien exprime ses inquiétudes quant au plan de contingence parce que cela risque de déstabiliser les enfants. M. Duhaime mentionne qu'il souhaite aussi qu'il ne soit pas mis en action, mais qu'il vaut mieux être préparés.

14. Transferts vers le budget de l'établissement (pour approbation)

Mme Nolin n'a pas de montant à donner, mais l'allocation du ministère est attendue et que cette allocation soit transférée au budget de l'établissement.

Mme Nolin fournit les informations suivantes : conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, le ministère a envoyé une demande de reddition de comptes pour les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. Ainsi, à partir de la semaine du 24 janvier 2022, les directions d'établissement auront accès à leur formulaire de reddition de comptes. La date d'échéance pour la transmission de ce formulaire est le 28 février 2022. Il nous est demandé de planifier une rencontre de votre conseil d'établissement avant cette date afin de faire approuver, par résolution du conseil d'établissement, les transferts qui ont été faits dans le budget de votre établissement. Étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2021-2022 ne portera que sur les mesures protégées seulement. Des directives claires nous seront transmises par le Service des ressources financières à partir de la semaine du 24 janvier 2022.

Il est proposé d'approuver le transfert de l'allocation du ministère au budget de l'établissement. Personne ne s'oppose.

15. Distribution de livres pour les élèves de 1^{re} année dans le cadre de la campagne « Un livre à moi TD » (pour consultation)

Mme Nolin mentionne que ce programme existe depuis 6 ans. Le CÉ doit être consulté pour pouvoir remettre les livres aux élèves. Les livres ont déjà été reçus. Il n'y a aucune objection du CÉ pour la distribution des livres.

16. Utilisation des sommes des mesures protégées 2020-2021 (pour dépôt seulement) – voir pièce jointe

Mme Nolin mentionne que cela permet d'avoir connaissance des montants dépensés suite au dernier dépôt du budget. Mme Lane demande d'où vient l'argent supplémentaire dépensé pour l'acquisition d'œuvres littéraires. Mme Nolin mentionne que l'école doit utiliser 32% du montant total en provenance du fonds 1, en plus du 6000\$ fourni par le ministère. Elle mentionne aussi que certains fonds peuvent être reportés, d'autres non.

17. Surplus et déficits 2020-2021 (pour dépôt seulement) – voir pièce jointe

Mme Nolin indique que le document distribué permet de voir que certains fonds ont des surplus ce qui permet d'éponger des déficits pour le service de garde et la libération d'enseignants. Les dépenses COVID découlent de différentes mesures, comme l'établissement de bulles-classes. Le déficit accumulé est absorbé par le CSSDM et le ministère. Les surplus lorsque dégagés, peuvent éponger des besoins d'autres écoles.

Mme Lane demande ce qui est inclut dans le fonds 4, Mme Nolin mentionne qu'il s'agit de l'OPP. Mme Lane demande ce que veut dire NTIC au fonds 6, Mme Nolin indique qu'il s'agit des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

18. Présentation du bulletin thématique Grille-matières et activités parascolaires (pour information ; à venir pour approbation) – voir pièce jointe

L'équipe-école aura à déterminer sa grille-matières et devrait pouvoir être présentée lors du prochain CÉ ou au suivant. L'information peut être consultée d'ici là.

19. Campagne de financement de décembre (pour information) – voir pièce jointe

Mme Nolin mentionne que le groupe 2C a fait une campagne de vente de cartes de Noël pour financer un projet de sciences.

20. Entente de contrat d'utilisation des lieux lors d'une évacuation d'urgence (pour information) – voir pièce jointe

Mme Nolin indique que cette entente doit être mise à jour à chaque année. La procédure de mesures d'urgence implique que si la cour d'école n'est pas sécuritaire, les élèves et le personnel pourront se réfugier à l'école Lucien-Pagé. M. Duhaime demande si dans le passé le sous-sol de l'église a été utilisé comme alternative. Mme Caouette a mentionné que ce n'est probablement plus possible à l'église en raison de changements d'occupation du sous-sol.

21. Mot de la représentante du personnel du service de garde : Mise à l'essai gratuit 30 jours de l'application Hop-Hop (pour information)

Mme Benoît mentionne que la pièce de théâtre a eu lieu en décembre. M. Juan Cuevas a quitté temporairement pour une autre école, M. Serge Boudreau a remplacé M. Cuevas comme éducateur en classe principale. M. Boudreau a été remplacé par Mme Ammaria. L'offre de service a dû être modifiée lors des 2 prochaines journées pédagogiques dû à la restriction des activités sportives intérieures. D'ici la fin février, il y aura mise en disponibilité des reçus d'impôts via Mozaik.

Certains parents ont fait la demande d'utiliser Hop-Hop, et il y aura un essai pendant 30 jours. Il y a des défis d'organisation liés à l'utilisation de Hop-Hop. Mme Marquis pense que la plupart des parents vont adhérer à l'utilisation de l'application. Mme Marquis demande ce qui se passera après un mois. Mme Benoît répond que cela peut être mis sur le budget du service de garde, mais que pour l'instant, l'école n'a pas d'argent pour cela, ou que chaque parent pourrait payer individuellement. Mme Marquis suggère de faire un sondage après la période d'essai pour voir l'adhésion des parents et qu'elle peut aider à l'organiser.

Mme Morissette mentionne que 30 jours est assez court pour évaluer si l'application est appréciée. Mme Nolin apprécie l'offre de Mme Marquis d'aider à organiser le sondage et est intéressée à sonder les membres du personnel aussi. M. Duhaime mentionne que cela a été utile à la garderie d'un de ses enfants et que cela risque d'être apprécié. Mme Talbot indique

qu'il y a des enjeux pour les parents qui n'ont pas de téléphone intelligent ou qui ne souhaitent pas utiliser l'application et se demande si dans cette optique, l'idée de prélever le montant directement dans le budget du service de garde pourrait être problématique. Mme Benoît mentionne que le mécanisme régulier de l'accueil en fin de journée va rester en place pour les parents ne souhaitant pas utiliser l'application.

22. Mot des représentants du personnel enseignant

Mme Caouette commence en indiquant qu'elle est contente de revenir en présentiel avec les élèves. Mme Therrien ajoute que la tempête de neige a permis d'avoir de belles conditions dans la cour d'école pour le retour à l'école. Mme Gagnon ajoute que le 31 janvier est la fin de l'étape et que la production des bulletins et les rencontres des enfants vont suivre. Elle mentionne qu'au préscolaire, il y aura la fête des 100 jours en février.

23. Mot de la représentante des professionnels

Mme Garand mentionne que le poste en psychoéducation de Mme Murabeau est à l'affichage. Les prochaines semaines seront dédiées à la révision des plans d'intervention.

24. Mot de la représentante de la communauté

Mme Bilodeau prend la parole pour parler de la contribution des organismes communautaires pour la préparation à l'école pour aider les enfants à être plus autonomes pour la rentrée en maternelle, aider les parents à comprendre le système scolaire, etc. Elle mentionne que les écoles de Villeray ont le soutien des organismes de quartier. Il y a une démarche pour qu'il y ait un meilleur lien avec les services de garde (« bienvenue à la maternelle »). Il y aura une rencontre de convoquée à ce sujet avec les écoles et les garderies. Plusieurs services offerts par les organismes ont été reportés en raison de la situation sanitaire.

25. Mot de la représentante de l'OPP

Mme Marquis rapporte que l'activité de décembre de distribution de brioches et clémentines aux élèves et au personnel s'est bien déroulée. Il n'y a pas eu de réunion en 2022, et il n'y a pas d'activité prévue cet hiver pour le moment. L'OPP pourrait potentiellement contribuer à l'acquisition de l'application Hop-Hop. Elle demande si les tablettes électroniques sont bien adoptées en classe. Mme Caouette répond que les tablettes sont utilisées fréquemment au 3^e cycle. Mme Benoît mentionne que les tablettes ont aussi été utilisées par le service de garde pour l'école à distance. Mme Nolin indique que des tablettes ont aussi été distribuées à des familles pour l'école à distance.

26. Varia

Aucun point n'est amené.

27. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h41.



Président du conseil d'établissement



Directrice de l'école